

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 3 JUIN 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 3 juin 2020*

Aujourd'hui, à quinze heures vingt-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 18 Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.